



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

Arrêté n° DCPAT 2023-0239 du **22 NOV. 2023**

**OBJET** : Consultation du public relative au projet d'arrêté cadre préfectoral relatif à la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département de la Sarthe.

**Le préfet de la Sarthe,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

**Vu** le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

**Vu** le projet d'arrêté cadre préfectoral relatif à la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département de la Sarthe,

**Sur** proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

**ARRÊTE**

**Article 1** : - le projet d'arrêté cadre préfectoral relatif à la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département de la Sarthe, est mis à la consultation du public du 24 novembre 2023 au 14 décembre 2023.

**Article 2** : cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/ Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2023 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

– par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de la Sarthe - Service eau-environnement – Unité ressources en eau et milieux aquatiques - 19, boulevard Paixhans - CS 10013 - 72042 Le Mans Cedex 9

– ou par courriel à : [ddt-secheresse@sarthe.gouv.fr](mailto:ddt-secheresse@sarthe.gouv.fr), en précisant en objet « Avis ACS72 »

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

  
**Emmanuel AUBRY**